



**Délibération n°20241210-2.3**  
**Objet : Désignation au sein des organismes extérieurs**

**Séance du**  
**10 décembre 2024**

Date de la  
convocation :  
 03 décembre 2024  
Date d'affichage :  
 04 décembre 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 50  
 Présents : 36  
 Votants : 42

**Acte rendu exécutoire le :**

**Reçu en sous préfecture le :**

**Affiché le :**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques ; Madame Anne Dujeancourt, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Nicole Taris, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Madame Régine Douillet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine, Monsieur Laurent Llopez, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Barbier jusqu'à son arrivée à 18H52 avant le vote du point 10 de l'ordre du jour

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois

Monsieur Gilbert Deneufve, Madame Monique Evrard, Monsieur Jean-Paul Mongne, Madame Guislaine Sire, Madame Catherine Bonay, Monsieur Cédric Mompach, Monsieur Aurélie D'hier, Monsieur Daniel Roche, absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L.2121-21 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Villes Sœurs adhère à de multiples organismes extérieurs au sein desquels il convient de désigner des représentants ;

Considérant qu'un membre titulaire du syndicat Mixte Somme Numérique a perdu la qualité de membre du conseil communautaire et qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Considérant qu'un représentant suppléant du Syndicat du bassin versant de l'Yères a perdu la qualité de membre du conseil communautaire et qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Considérant qu'un représentant titulaire de la commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly a perdu la qualité de membre du conseil communautaire et qu'il convient de pourvoir à son remplacement ;

Considérant que de nouvelles désignations doivent être effectuées dans le cadre du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Yères » FR2300137, il convient de désigner un titulaire et un suppléant ;

Considérant que la désignation d'un suppléant doit être effectuée dans le cadre du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Bresle », Monsieur le Président de la Communauté de communes des Villes sœurs étant membre de droit ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Vu l'appel à candidature ;

Vu la candidature de Monsieur Jean-Marc Gillet aux fonctions de membre titulaire du syndicat mixte Somme Numérique ; du syndicat du bassin versant de l'Yères et de de la commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et Penly ;

Vu la candidature de Monsieur Michel Delépine aux fonctions de représentant titulaire au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Yères » FR2300137 et de représentant suppléant au sein du comité de pilotage du Site Natura 2000 « Vallée de la Bresle » ;

Vu la candidature de Monsieur Eddie Facque aux fonctions de représentant suppléant au sein du comité de pilotage du Site Natura 2000 « Vallée de la Bresle » ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Jean-Marc Gillet en qualité de :

- membre titulaire du syndicat mixte Somme Numérique

- membre suppléant du syndicat du bassin versant de l'Yères

-membre titulaire de la commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et Penly

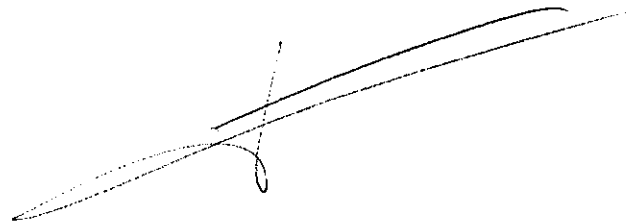
- désigne Monsieur Michel Delépine, en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Eddie Facque, en qualité de représentant suppléant, au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Yères » FR2300137

- désigne Monsieur Michel Delépine, en qualité de représentant suppléant au sein du comité de pilotage du Site Natura 2000 « Vallée de la Bresle », Monsieur Eddie Facque étant par ailleurs représentant titulaire de droit au sein de cette instance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que  
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
**Eddie Facque**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir ;*

*- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*

*- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*